

INVENTAIRE RÉALISÉ PAR :

# Description générale du fonds

## A. Identification

*Référence* : BE\_CPCP\_COL\_TRACT\_PSC

*Nom* : Collection des imprimés électoraux du PSC

*Dates* : 1958-2000

*Niveau de description* : Fonds

*Importance* : 1003 imprimés électoraux

*Support* : Papier – Version numérisée sur le catalogue en ligne du centre d'archives du CPCP ([www.archives-cpcp.be](http://www.archives-cpcp.be))

## B. Histoire du producteur et des archives

### **B.I. Histoire du producteur**

Le Parti Social Chrétien naît en 1945, au lendemain de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Mais il puise ses origines dans le parti catholique qui le précède, et son histoire peut donc remonter aux débuts de l'État belge, parlementaire et libéral. Année après année, plus ce dernier se consolide, plus l'Unionisme qui constituait sa force face à l'extérieur s'étiolé, pour laisser place à ses deux grandes composantes : les libéraux progressistes, partisans d'une nette séparation Église/État, et les conservateurs catholiques, tenants d'une Église ancrée dans la vie civile<sup>1</sup>.

Les deux factions s'organisent au sein de différentes associations, prémices de la fameuse « pilarisation ». La rapide unification du monde libérale, puis son action au gouvernement entre 1878 et 1884, mettent la pression aux catholiques, dont l'objectif principal est la défense de la liberté d'enseignement et du chef de famille, prévue par la Constitution belge. Initialement conçues comme sociétés d'agrément, leurs différentes initiatives deviennent rapidement des associations électorales.

En parallèle les Congrès de Malines de 1863, 1864 et 1867 marquent le renouveau de l'esprit catholique et entraînent la fondation de la Fédération des Cercles catholiques en octobre 1868, qui assure un appui aux parlementaires.

Le parti catholique se cristallise suite à la victoire électorale de 1884. Bien qu'officiellement non confessionnel, il est soutenu par l'Épiscopat belge. Les organisations satellites continuent

---

<sup>1</sup> Ce conservatisme se construit donc à l'intérieur d'un régime dit « libéral », et non en dehors de celui-ci : à aucun moment les catholiques ne remettent en cause le système belge.

de se développer au tournant du 20<sup>e</sup> siècle pour concurrencer les libéraux mais aussi et surtout le jeune Parti Ouvrier Belge dont le succès va croissant. Ces organisations composent les fameux « standen » du parti, révélateurs de l'évolution du paysage socio-politique belge :

- la Fédération des Cercles catholiques, puis la Fédération des associations et des cercles catholiques (1878) ;
- le Boerenbond (1890), et son pendant francophone L'Alliance agricole, pour encadrer le monde paysan ;
- la Ligue démocratique belge (1891) puis la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (1921)<sup>2</sup> ;
- la Fédération nationale des classes moyennes (1919).

En effet, face aux socialistes, les catholiques doivent envisager leur propre mouvement de réformes et d'actions sociales, et compter avec de nouveaux publics. La démocratie chrétienne, entre-autres, remplira ce rôle.

Parallèlement, la Confédération des syndicats chrétiens voit le jour en 1912 et compte 120.000 adhérents dès 1914, consolidant le « pilier<sup>3</sup> » catholique.

Au lendemain de la guerre, l'évolution des rapports de force politique (émergence de nouveaux partis) et des mentalités (instauration du suffrage universel masculin) obligent à une adaptation des structures. Dans ce contexte, le parti catholique devient l'Union catholique. Toujours composé de « standen », également marqué par une asymétrie entre flamands et wallons, il demeure hétérogène dans ses discours et programmes, contrairement à ce que son nom prête à croire.

Suite aux élections désastreuses de 1936, le parti est à nouveau repensé, réorganisé, et nommé Bloc catholique belge. Réparti en deux sections linguistiques<sup>4</sup>, il se caractérise pourtant par une réelle unité et jette les bases d'une affiliation individuelle directe, au dépend des « standen » ; ces derniers sont cependant toujours reconnus et intègrent les instances dirigeantes du parti. Le programme du Bloc catholique belge s'inspire directement de la doctrine personnaliste

Durant la seconde guerre mondiale, le parti interrompt officiellement ses activités. Mais des groupements de politiciens catholiques continuent de se rencontrer pour réfléchir aux futures actions à mener et préparer l'avenir. Ces différentes réunions aboutissent, en mai 1945, à la publication du *Manifeste* du Parti Social Chrétien, auquel les membres de l'ancien *Bloc catholique belge* sont invités à adhérer. Non confessionnel, le Parti Social Chrétien a pour ambition de rassembler toutes les classes à travers des valeurs personnalistes et chrétiennes. Plein-emploi, santé publique, politique sociale, enseignement, économie du bien-être et importance des pouvoirs publics sont au cœur de son programme dit « de Noël », approuvé le 25 décembre 1945 et publié un peu plus tard sous le titre *Les chantiers sont ouverts*.

---

<sup>2</sup> Ancien Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), fondé en 1945.

<sup>3</sup> Le terme n'existe pas encore à l'époque. Le concept de pilierisation est développé au début des années 1950.

<sup>4</sup> Le KVV ou Katholieke Vlaamse Volkspartij et le PCS ou Parti Catholique social, aux structures identiques. Mises ensemble, leurs instances respectives constituent celles du Bloc catholique belge.

Pratiquement, le Parti Social Chrétien reprend certains aspects de son prédécesseur : une affiliation exclusivement individuelle et deux ailes linguistiques qui, si elles sont chapeautées par des structures nationales, ont aussi leur organisation propre.

Le squelette du parti est donc le suivant : un président général ; un comité, un secrétariat, un conseil et un congrès nationaux ; des présidents et secrétariats linguistiques correspondant aux deux « ailes » du parti ; des conseils d'arrondissements ; un recrutement par le biais des sections locales. Les « standen » continuent quant à eux d'exercer une influence notable (nominations, compositions des listes électorales, des organes du parti, etc.) mais de façon informelle puisqu'ils ne sont pas repris dans les statuts du parti. Il s'agit, pour la partie francophone :

- Du Mouvement Ouvrier Chrétien ou MOC, fondé en 1945 (anciennement Ligue nationale des travailleurs chrétiens) ;
- De la Fédération nationale des classes moyennes, toujours en place ;
- Du Mouvement chrétien des indépendants et des cadres, à partir de 1955. Ce dernier équivaut plus ou moins à l'ancienne Fédération des cercles, dissolue dès 1945.

A noter que de nombreux sociaux-chrétiens ne se définissent d'aucun « standen ».

Que les élections illustrent des victoires ou des défaites, qu'elles entraînent un gain ou une perte parfois importante de sièges parlementaires, le Parti Social Chrétien va faire systématiquement partie du gouvernement, hormis durant la législation de 1954-1958. La scène politique des années 1950 est monopolisée par deux thématiques : la question royale et la question scolaire. Dans les deux cas, le Parti Social Chrétien fait cavalier seul, défendant à la fois la position de Léopold III – non sans de vives tensions internes – et celle de l'enseignement libre confessionnel. Le tournant vers les années 1960 est quant à lui occupé d'une part par l'indépendance du Congo, de l'autre par le plan d'austérité de la « loi unique » et la grande grève sous-jacente.

Mais ce sont les problèmes communautaires qui vont surtout marquer l'histoire du Parti Social Chrétien. L'affaire de Louvain en 1968 engendre la scission de l'Université catholique et, parallèlement, une distanciation nette entre les flamands et les wallons/bruxellois francophones du parti. En fait, plutôt qu'une entité politique aux deux ailes relativement autonomes, ce sont deux ensembles indépendants, le PSC et le CVP, qui vont se former et que certaines structures coordinatrices relieront encore jusque 1972. Après quoi, ils deviendront deux partis nationaux totalement distincts, sans d'autres points communs qu'une idéologie de fond, et une entente lors des négociations gouvernementales pour une participation permanente et conjointe aux législatures<sup>5</sup>.

Le PSC s'organise globalement comme suit, de façon pyramidale : le président dirige le parti à l'aide d'un comité directeur et d'un secrétariat général ; un président et un comité existent également pour chaque arrondissement ; chaque arrondissement est constitué de plusieurs sections locales. A ce stade, une description plus précise est rendue complexe par la fluctuation,

---

<sup>5</sup> Le PSC ne connaît qu'une fois l'opposition, sous le gouvernement Verhofstadt I (1999-2003).

si pas des organes du parti, du moins de la dénomination de ceux-ci, au fil des ans. C'est pourquoi nous les détaillerons dans les sections et sous-sections ad-hoc de l'inventaire.

D'autres structures doivent être prises en considération : les congrès et les conseils généraux, qui constituent à la fois des assemblées de travail parmi d'autres, mais aussi des noyaux décisionnels. Enfin, de nouveaux « standen »<sup>6</sup>, ou « familles » internes au parti, sont reconnus et prennent position :

- La Démocratie Chrétienne, ou DC, communément représentée comme l'aile gauche du PSC, et créée en 1972.
- Le Centre Politique des Indépendants et des Cadres chrétiens, ou CePIC, communément représentée comme l'aile droite du parti, et qui émerge la même année, en contre-réaction.

A l'échelle nationale, les problèmes communautaires se manifestent par la division progressive des partis traditionnels en deux entités<sup>7</sup>, mais également par le lancement de nouveaux partis comme la Volksunie dès 1954, le FDF en 1964, ou le Rassemblement wallon en 1968 : ceux-ci transcendent les clivages gauche/droite et ébranlent la pilarisation du traditionnel paysage politique belge. S'entame alors l'énorme pan des réformes institutionnelles, dont la 6<sup>e</sup> et à ce jour dernière étape est toujours en cours d'application. Le PSC, lui, est remplacé par le cdH en mai 2002.

## **B.II. Histoire des archives**

Les imprimés électoraux repris dans cette collection sont arrivées au compte-goutte au centre d'archives et de documentation du CPCP au cours des années 90 en provenance du siège du parti social-chrétien situé rue des Deux Églises à Bruxelles.

Ces imprimés électoraux ont été transférées dans des boîtes à archives au sein des différentes implantations successives du centre d'archives et de documentation du CPCP : à Louvain-la-Neuve jusqu'en 1997 au sein de l'ARCA, à Live-sur-Meuse entre 1996 et 2012 à Bruxelles rue des Deux Églises entre 2013 et 2020 et enfin au sentier du Gorla n°2 à Louvain-la-Neuve où ils sont conservés actuellement.

---

<sup>6</sup> Ceux présentés lors de la naissance du Parti Social Chrétien sont soit dissous (ex. le MIC) soit détachés du parti (ex. le MOC).

<sup>7</sup> Les libéraux se scindent en 1972 entre PLP et PVV. Les socialistes se séparent en PS et SP plus tardivement, en 1978.

## **C. Contenu et structure**

### **C.I. Portée et contenu**

Cette collection se constitue de plusieurs centaines d'imprimés électoraux s'étalant sur une période allant de 1949 à 2000. La grande majorité de la collection se compose d'imprimés portant sur les élections des années 1970-2000. On y retrouve aussi bien des courriers adressés aux électeurs personnellement par un candidat que des prospectus reprenant les listes de candidats PSC ou encore des imprimés présentant différents points des programmes électoraux. En consultant ce fonds le chercheur pourra ainsi avoir un bon aperçu de la stratégie électorale mise sur pied par le PSC au cours des différentes élections belges par le biais de l'utilisation des imprimés électoraux adressés aux électeurs belges.

### **C.II. Tri et éliminations**

Il a été décidé de conserver au maximum deux exemplaires de chacun des imprimés électoraux. Suivant cette décision certaines éliminations de documents sériels ont été opérées.

### **C.III. Accroissements**

Le fonds inventorié n'est pas fermé. Un accroissement régulier peut être prévu notamment dans le cas où de nouveaux imprimés électoraux nous seraient versés.

### **C.IV. Mode de classement**

Après une analyse des différents types d'imprimés électoraux conservés, nous avons décidé d'adopter une structure de classification sur base des différentes élections belges.

## **D. Consultation et utilisation**

### **D.I. Condition d'accès**

Les archives sont publiques. La consultation est libre avec l'accord de l'archiviste.

### **D.II. Conditions de reproduction**

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur au centre d'archives et de documentation du CPCP sont d'application.

## **E. Sources complémentaires**

### **E.I. Documents complémentaires**

Les chercheurs intéressés par la stratégie électorale du PSC peuvent également se référer à nos collections des périodiques et des affiches du PSC. Plus largement, ils peuvent consulter notre inventaire des archives du PSC-CVP.

## **F. Contrôle**

Une première version de l'inventaire a été réalisé en février-mars 2016 par les historiens-archivistes du Centre d'Archives et de documentation du CPCP : Marie-Cerise Fivet et Thomas Smets. Une seconde version enrichie a été finalisée en février 2021. D'une manière générale, nous avons tenté de respecter les normes ISAD(G).

## Inventaire de la collection des imprimés électoraux du PSC<sup>8</sup>

001- Dossier des élections législatives du 26 juin 1949 1949	10 imprimés <sup>9</sup>
002- Dossier des élections législatives du 4 juin 1950 1950	1 imprimé <sup>10</sup>
003- Dossier des élections communales du 12 octobre 1952 1952	4 imprimés <sup>11</sup>
004- Dossier des élections législatives du 1 <sup>er</sup> juin 1958 1958	9 imprimés <sup>12</sup>
005- Dossier des élections législatives du 26 mars 1961 1961	6 imprimés
006- Dossier des élections communales du 11 octobre 1964 1964	7 imprimés
007- Dossier des élections législatives du 23 mai 1965 1965	4 imprimés
008- Dossier des élections législatives du 31 mars 1968 1968	5 imprimés
009- Dossier des élections communales du 11 octobre 1970 1970	9 imprimés
010- Dossier des élections législatives du 7 novembre 1971 1971	10 imprimés
011- Dossier des élections législatives du 10 mars 1974 1974	21 imprimés

---

<sup>8</sup> L'intégralité de ces imprimés électoraux ont été numérisés et sont visualisables sur notre catalogue en ligne ([www.archives-cpcp.be](http://www.archives-cpcp.be))

<sup>9</sup> Ces imprimés électoraux n'existent qu'en version électronique.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Une partie de ces imprimés électoraux n'existent qu'en version électronique.



012- Dossier des élections communales du 10 octobre 1976 1976	17 imprimés
013- Dossier des élections législatives et provinciales du 17 avril 1977 1977	27 imprimés
014- Dossier des élections législatives et provinciales du 17 décembre 1978 1978	38 imprimés
015- Dossier des élections européennes du 10 juin 1979 1979	19 imprimés
016- Dossier des élections législatives et provinciale du 8 novembre 1981 1981	92 imprimés
017- Dossier des élections communales du 10 octobre 1982 1982	21 imprimés
018- Dossier des élections européennes du 17 juin 1984 1984	14 imprimés
019- Dossier des élections législatives et provinciales du 13 octobre 1985 1985	103 imprimés
020- Dossier des élections législatives et provinciales du 13 décembre 1987 1987	43 imprimés
021- Dossier des élections communales du 9 octobre 1988 1988	23 imprimés
022- Dossier des élections européennes et régionales bruxelloises du 18 juin 1989 1989	17 imprimés
023- Dossier des élections législatives et provinciales du 24 novembre 1991 1991	72 imprimés
024- Dossier des élections européennes du 12 juin 1994 1994	17 imprimés
025- Dossier des élections communales et provinciales du 9 octobre 1994 1994	40 imprimés

026- Dossier des élections législatives et régionales du 21 mai 1995 1995	107 imprimés
027- Dossier des élections européennes, législatives et régionales du 13 juin 1999 1999	197 imprimés
028- Dossier des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 2000	72 imprimés